

Énergies marines renouvelables : quel premier bilan pour l'UE ?

Publié le 3 octobre 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

La transition écologique est au cœur des préoccupations de l'Union européenne (UE). Consciente de ses atouts maritimes, l'UE a adopté en 2020 une stratégie de soutien au développement des énergies marines renouvelables (EMR). Cette ambition énergétique se confronte cependant à un certain nombre d'obstacles et semble affecter l'environnement.

Dans un [rapport](#) rendu le 18 septembre 2023, la Cour des comptes européenne dresse un premier bilan de la stratégie menée. Si l'UE met des moyens financiers notables dans le développement des EMR (17 milliards d'euros d'aides depuis 2007), la Cour des comptes européenne relève cependant des résultats mitigés.

Des conséquences environnementales à ne pas négliger

La Cour des comptes européenne pointe dans son rapport l'**impact environnemental** des installations technologiques et leur incidence sur la biodiversité. La Cour évoque un véritable "**dilemme écologique**" dans lequel le respect de la **législation environnementale** européenne s'avère indispensable pour mener à bien les projets.

Si le développement des EMR ne génère pas que des incidences négatives sur le milieu marin, la Cour souligne des recherches et des **analyses peu satisfaisantes** réalisées par la Commission européenne qui ne prennent pas assez en compte **différents risques** :

- altération de la qualité de l'eau ;
- effet de déplacement lié aux sources sonores sous marines et aux structures des parcs éoliens en mer ;
- perte ou dégradation de l'habitat ;
- modification des schémas de migration de différents espèces due à des champs électromagnétiques.

L'évaluation des **effets cumulatifs** sur le milieu est nécessaire et exigée, par ailleurs, par la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" .

Des objectifs ambitieux mais difficiles à atteindre

La **neutralité climatique** est au cœur du pacte vert pour l'Europe et s'accompagne d'un recours aux **énergies renouvelables**. La Commission ambitionne pour 2030 une capacité de 60 gigawatts (GW) pour l'éolien en mer et d'1 gigawatt minimum pour l'énergie océanique. Or, selon le rapport, en 2020, la capacité éolienne n'atteignait que 12 GW et l'énergie océanique était quasiment inexistante.

L'UE dispose d'un vaste espace marin au sein duquel se côtoient **divers acteurs**. Si les États membres coopèrent sur un certain nombre de projets, ceux partagés en matière d'énergies marines renouvelables restent rares. L'UE encourage les démarches transfrontalières. Elle est notamment à l'origine du projet des EMR en mer Baltique, projet approuvé par les gouvernements de huit États bordant celle-ci. Il ne faut néanmoins pas oublier que le **développement** des EMR reste **inégal** selon les États membres.

La géopolitique mondiale joue également un rôle dans le développement des EMR en Europe. Le rapport souligne la **dépendance de l'UE auprès de la Chine**, principal fournisseur de matières premières pour les installations.

Des différences de stratégies

Le rapport de la Cour des comptes européenne identifie une réelle disparité entre les États membres. Un certain nombre de pays comme l'**Allemagne** ou les **Pays-Bas** n'ont pas attendu l'UE dans le développement des EMR. La **France** et l'**Espagne** sont quant à elles très largement en retard sur leurs voisins. Si la France a défini sa stratégie sur les énergies marines dès 2009, ce n'est qu'en 2022 que le premier parc éolien entre en activité.

Définitions de glossaire